

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
26	25	26

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Pref

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025, le 25 Février à 18:15, le Conseil Municipal de la Commune de HORNAING s'est réuni à la Salle des Mariages, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELANNOY Frédéric, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/02/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/02/2025.

Présents : M. DELANNOY Frédéric, Maire, Mmes : CHATELIN Sandrine, DE BOER Vanessa, DELBECQ Sylvie, DELCROIX Séverine, DESMYTER Gaëlle, DUHEM Gwenaëlle, FIEVET Christelle, HOUZE Marie-Martine, MOREAU Valérie, MUREZ Dolorès, NOULETTE Jessica, VANDEWALLE Stéphanie, VILCOT Lise-Marie, MM : ACCETTONE Grégory, CLOCHARD Jean-François, DESMOUELLE Didier, GAZET Christian, HOCQ Daniel, JAMROZ Alain, RATAJCZAK Christophe, REMY Benoît, SAVARY Gabriel, SERRURIER Yvon, VELU Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme RASSE Virginie à M. HOCQ Daniel

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREAU Valérie

202513 – Ratification du changement de dénomination de la " Communauté d'Agglomération Cœur d'Ostrevent " en " Cœur d'Ostrevent Agglo "

Le Conseil Municipal de la commune de Hornaing, réuni le 25 février 2025,

Vu le code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-1 et suivants relatifs aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Ostrevent ;

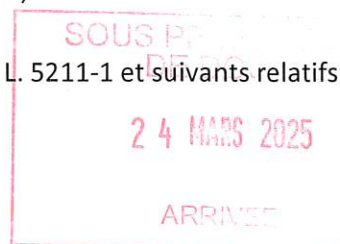
Vu la délibération de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent en date du 28 novembre 2024 portant sur le changement de dénomination en Cœur d'Ostrevent Agglo ;

Vu la consultation des communes membres par l'EPCI concernant ce changement de dénomination ;

Vu la nécessité pour la commune de se prononcer sur cette modification ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération Cœur d'Ostrevent a engagé une réflexion sur son identité et sa communication afin de renforcer sa visibilité et sa cohésion territoriale ;

Considérant que la nouvelle dénomination proposée, Cœur d'Ostrevent Agglo, reflète mieux les réalités géographiques, historiques et économiques du territoire ;



Considérant que ce changement de nom ne modifie en rien les compétences, les statuts ou le fonctionnement de l'EPCI, mais vise à renforcer son attractivité et sa lisibilité ;

Considérant que la commune de Hornaing a été consultée et a exprimé un avis favorable à cette modification ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver le changement de dénomination de Communauté d'agglomération Cœur d'Ostrevent en Cœur d'Ostrevent Agglo,
- De charger le maire de la commune de notifier la présente délibération à Cœur d'Ostrevent Agglo, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour accompagner cette modification,
- De transmettre la présente délibération aux services de l'Etat compétents et aux autres partenaires concernés.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/03/2025
Le Maire,
Frédéric DELANNOY

